



Rachat maison - divorce par acceptation mutuelle soulte negative

Par Pollypocket, le 08/08/2016 à 12:36

Bonjour,

Séparée depuis mai 2015 (ou monsieur est parti) j'ai assigné en divorce en octobre
Je suis passée en conciliation en mai puis en juillet. Il y a litige sur les enfants. Le juge a
statué en provisoire, ordonne une médiation et nous classons en novembre.

C'est noté divorce par acceptation mutuelle.

Je suis dans la maison avec un pret qui est arrete donc je paie que les intérêts mais Ca
reprend en novembre avec impossibilité de prolonger.

Le notaire et la banque me disent qu'il faut attendre d'être divorcée pour racheter la maison
mais je pourrais pas garder le pret à son taux trop élevé.

Ma question est comment accélérer ou peut on racheter avant le divorce?

La soulte est négative puisque la maison est estimée à moins de 130 000
(mon mari veût pas en dessous de 150 000)

Et il reste 168 000 en pret

Que puis je faire?

Avec une aide de mes parents, la banque me dit que je pourrais racheter le pret mais
monsieur me doit des sous?

Je peux faire ça avant le divorce?

Si mon mari refus et qu'on la vend, elle partira pas au prix qu'il veût et je devrais rester
dedans et payer le pret et la maison s'abîme mais j'ose pas faire ds frais dans la peur de
payer alors que la soulte étant négative, je ne récupérerai rien.

Merci de vos éclaircissement.